



Règlement du challenge national de secours à personne français

Le présent règlement a été adopté par le groupe de travail fédéral Mobilité Sécurité Secours Routier en date du 20 décembre 2016.

SOMMAIRE

Préambule

1. Critères de participation
2. Equipes
3. Matériels
4. Enregistrement
5. Blessure
6. Epreuves
7. Accès zone de manœuvre
8. Coordinateur général et juges
9. Rentrée dans la compétition
10. Disqualification
11. Classement et récompenses
12. Code de conduite
13. Approbation du règlement
14. En savoir plus

PREAMBULE

Sous l'égide de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, adhérente à la World Rescue Organisation, est organisé chaque année un challenge national de secours à personne par un SDIS en collaboration avec l'UDSP.

L'objet du présent règlement est de définir les règles de la compétition « challenge national de secours à personne français ». Ce règlement est conforme aux lignes directrices de l'organisation mondiale (WRO).

Cette compétition permet de qualifier la ou les équipes représentant la France au World Rescue Challenge (WRC). Le niveau de participation de la France est arrêté par la WRO en fonction du niveau d'adhésion en vigueur. Le comité d'organisation associant SDIS et UDSP est garant du respect du présent règlement.

Les objectifs du challenge national français de secours à personne sont :

- Améliorer et rendre plus efficace la prise en charge des victimes d'accidents et de traumatismes ;
- Créer une dynamique de partage sur la prise en charge des victimes ;

- Mesurer le bien-fondé du Pre Hospital Trauma Life Support (PHTLS) au sein du modèle français de sécurité civile ;
- Qualifier la ou les équipes françaises au Trauma challenge international (WRC).

1. CRITERES DE PARTICIPATION

1.1 Les participants doivent être compétents dans le domaine du secours à personne. Ils doivent être sapeurs-pompiers actifs, volontaires, professionnels ou militaires, y compris membres du service de santé et adhérents à la FNSPF.

1.2 Cette autorisation est obligatoirement délivrée par l'autorité compétente (Directeur départemental du SDIS ou commandant d'unité militaire). Dans un département comprenant un territoire défendu par une unité militaire, les deux entités peuvent être autorisées à participer. Dans le cas où le nombre d'équipes candidates est supérieur au nombre arrêté par le comité d'organisation, la FNSPF opérera une sélection afin de ne pas dépasser le nombre d'équipes admissibles par l'organisateur.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'équipe du ou des SDIS organisateurs
- Les 3 premières équipes de l'année précédente
- L'équipe dont le SDIS s'est déjà déclarée comme organisateur du challenge de l'année suivante (n+1) au moment des inscriptions
- L'ordre d'inscription des équipes (la date de réception du dossier complet faisant foi)

1.3 Les participants sont reconnus aptes médicalement par leur structure d'appartenance.

1.4 La formation au PHTLS est recommandée mais n'est pas obligatoire.

1.5 Le dossier d'inscription comprendra:

- L'identité des participants
- Le nom de l'équipe
- L'autorisation de l'autorité compétente
- Un certificat d'appartenance au corps départemental signé par le chef de corps
- Une acceptation des conditions juridiques et financières
- Une fiche d'expression des besoins logistiques
- Une liste de contacts pour l'hébergement
- Le programme

Le dossier d'inscription est réalisé par le comité d'organisation et devra lui être retourné dans les délais impartis.

2. EQUIPES

2.1 Le nombre d'équipes participant au challenge est défini par le comité d'organisation. Il ne peut être inférieur à 10 avec la participation possible d'une ou plusieurs équipes étrangères invitées d'honneur. Néanmoins, les équipes étrangères ne sont pas classées.

2.2 Une équipe est composée de 2 membres intervenant en prompt secours :

✓ Un membre sera désigné chef d'équipe secours à personne (SAP), il aura le rôle de chef d'équipe. Il devra être à minima équipier SAP ou infirmier sapeur-pompier.

✓ L'autre membre de l'équipe sera désigné équipier secours à personne.

Le poste de chef d'équipe SAP doit être tenu par la même personne durant les deux épreuves.

2.3 Si, au cours de l'épreuve un membre de l'équipe se blesse, il ne peut être remplacé. Les juges examineront la faisabilité des différentes tâches à réaliser.

3. MATERIELS

3.1 Tous les membres de l'équipe doivent porter des vêtements de protection individuelle appropriés (tenue utilisée au quotidien pour les interventions secours à personnes),

Les équipements obligatoires sont :

✓ Lunettes de protection

✓ Gants de travail

✓ Casques

3.2 Chaque équipe devra apporter ses propres gants latex ou vinyle et 3 masques « haute concentration » et 3 colliers cervicaux.

3.3 A l'issue de la réunion des équipes, le coordinateur du challenge présente aux équipes le matériel.

La composition du matériel est portée à connaissance des équipes dès l'ouverture des inscriptions.

3.4 Toutes les équipes auront à leur disposition un sac d'intervention contenant le matériel nécessaire pour prendre en charge les victimes ainsi que du matériel d'extraction de victime Ce matériel sera reconditionné après chaque épreuve par du personnel du comité d'organisation.

Les bouteilles d'oxygène sont fournies par l'organisation.

4. ENREGISTREMENT

L'équipe est tenue d'assister à la réunion des équipes au cours de laquelle le coordinateur accompagné des juges répondra à l'ensemble des questions concernant l'organisation du challenge de secours à personne.

5. BLESSURES

5.1 Toutes blessures pendant l'épreuve doivent être signalées, soit pendant ou après l'épreuve. La prise en charge du participant blessé se fera par du personnel du SDIS organisateur, présent sur le site durant la manifestation. Les équipes doivent détenir les documents de prise en charge adéquats de leur structure d'origine.

5.2 Les juges peuvent être amenés à stopper l'épreuve afin d'évacuer un membre de l'équipe blessé. Ils seront les seuls à décider de la reprise de la manœuvre.

6. EPREUVES

6.1 Les équipes participantes devront exécuter deux d'épreuves. Les deux épreuves sont :

La « standard » d'une durée de 10 minutes avec une seule victime

La « complexe » d'une durée de 10 minutes avec deux victimes

Un témoin accueille l'équipe et peut être associé aux gestes.

Ces deux épreuves seront conformes aux règles de la WRO. Les épreuves du challenge seront précisément détaillées lors de la réunion des équipes.

6.2 Les scénarios

Ils seront préparés et réalisés par le coordinateur et les juges. Ils resteront confidentiels durant tout le challenge. Aucun membre d'une équipe participante ne peut assister à la préparation.

Les scénarios sont tirés au sort lors de la réunion des équipes.

6.3 Du matériel urbain pédagogique pourra être présent pour crédibiliser les scénarios.

6.4 Les victimes seront des manœuvrants qui répondront aux questions posées par les secouristes. Les techniques réalisées devront être adaptées au bilan réalisé de la ou des victimes. Deux juges spécialement dédiés à l'évaluation des secouristes apportent les renseignements nécessaires. Les victimes ne sont pas membres d'un SDIS participant, sont secouristes ou issues du milieu médical ou paramédical.

6.5 Les équipes devront tout mettre en œuvre pour prendre en charge la ou les victimes, en toute sécurité pour les sauveteurs participants et pour la victime.

7. ACCES A LA ZONE DE MANŒUVRE

7.1 La zone de manœuvre est strictement limitée aux participants, aux juges et aux personnels de la communication habilités par le comité d'organisation. Un contrôleur fera respecter l'accès.

7.2 Les juges restent maîtres des entrées et sorties.

8. COORDINATEUR ET JUGES

8.1 Les juges sont tous formés sous l'égide de la WRO et inscrits sur une liste d'aptitude arrêtée par la FNSPF. Les juges pour un challenge sont désignés au sein de cette liste d'aptitude par la FNSPF en accord avec le comité d'organisation. Chaque année les juges seront en partie renouvelés si possible

8.2 Un coordinateur du challenge national secours à personne est désigné parmi les juges et par l'organisateur afin de coordonner les scénarios. Il travaille en collaboration avec les juges.

8.3 Les juges peuvent être amenés à alerter le chef d'équipe SAP sur un danger en cours. Le chef d'équipe SAP devra adopter une correction rapide. Les juges peuvent mettre fin à une activité si un danger persiste, un coup de sifflet bref sera alors entendu ou un code préalablement défini.

8.4 La fin de l'épreuve sera signalée par un coup de sifflet prolongé.

8.5 A la fin de l'épreuve, les juges débriefent l'exercice. Il n'y a pas de discussion possible entre les éléments apportés par les juges et les membres de l'équipe. Le débriefing est conçu pour fournir des conseils et axes d'améliorations. Les juges encouragent les équipes pour les prochaines épreuves.

9. RENTREE DANS LA COMPETITION

9.1 Les équipes devront se présenter équipées à l'enregistrement, en suivant les horaires indiqués sur le planning. Elles seront accompagnées, isolées jusqu'à leur passage et surveillées. Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de l'épreuve.

9.2 L'utilisation de téléphone portable pendant l'isolement est strictement interdit. Ceux-ci devront être en position éteints. Les téléphones portables sont également prohibés durant les épreuves. L'utilisation d'un appareil provoquerait la disqualification de l'équipe. Le lieu d'isolement ne permet pas de visualiser la préparation de l'épreuve.

9.3 Le SDIS organisateur se réserve le droit de positionner une caméra portative type Gopro sur l'un des membres de l'équipe

9.4 Le débriefing avec les juges aura lieu 10 minutes après l'épreuve.

10. DISQUALIFICATION

10.1 Tout membre de l'équipe ne respectant pas les règles évoquées ci-dessus, ou jetant le discrédit sur le challenge pourra être disqualifié. Toute décision prise par le coordinateur sera définitive.

10.2 Le coaching fait par un accompagnant de l'équipe participante est interdit et pourra apporter une disqualification de l'équipe.

10.3 Une disqualification entraîne l'impossibilité de participer au challenge national suivant.

11. Classement et récompenses

L'équipe gagnante sera l'équipe ayant totalisé le plus de point dans la prise en charge secouriste. Les fiches d'évaluations sont disponibles sur le site de la WRO (<http://www.wrescue.org/>)

Un classement sera réalisé par épreuve.

Un classement général sera réalisé définissant la participation au trauma challenge international WRC.

Le détail du classement est remis à chaque équipe à la fin de la compétition

Des récompenses seront remises aux équipes :

- 1^{ère} au classement général
- 2^{ème} au classement général
- 3^{ème} au classement général

- Meilleure progression par rapport au challenge N-1

La ou les meilleures équipes pourront représenter la France à l'édition suivante du WRC dans les modalités définies par la FNSPF pour le soutien qu'elle apporte aux différentes équipes françaises de sapeurs-pompiers. Le nombre d'équipes sélectionnées au WRC est défini par le niveau d'adhésion de la FNSPF au WRO.

L'équipe gagnante doit, dans un délai de deux mois, décider si elle participe ou non au WRC. Le cas échéant, l'équipe suivante dans le classement est sélectionnée.

12. CODE DE CONDUITE

12.1 Un fair-play et un bon esprit sont attendus de tous les participants, de leurs accompagnants au cours de l'évaluation et en tant que spectateurs. Le code de bonne conduite est applicable lors de l'usage des réseaux sociaux.

12.2 Tous les participants devront respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que les infrastructures.

Les challenges nationaux de secours à personnes sont un véritable lieu d'échanges permettant de faire progresser nos compétences en la matière.

13. APPROBATION DU REGLEMENT

L'équipe de secouristes doit lire et approuver le règlement au moment de l'inscription.

14. EN SAVOIR PLUS

Vous trouverez ci-dessous les liens pour plus d'informations :

- The World Rescue Organisation : WRO

<http://www.wrescue.org/>

- La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France :

<http://www.pompiers.fr/>

Adopté par le groupe de travail fédéral Mobilité Sécurité Secours Routier	20 décembre 2016
Mis à jour :	